

Compte rendu Conseil Municipal du mercredi 14 avril 2021

Sous la présidence de Stéphane Ledru, Maire

Etaient présents : Mmes Bécue, Esnault, Pichard et Rapicault, Ms, Artaud, Buon, Clément, Deshayes, Esnault, Jodeau, Leman, Sangleboeuf.

Absentes excusées :

Margaux Belhachemi

Hélène Toutin, procuration à Stéphane Ledru

Présentation de l'application Intramuros par François-Xavier De Malet

L'application est née à Angers. Il s'agit d'un outil de communication dédié aux communes, elle est interactive : La commune peut informer les citoyens des informations communales et les citoyens peuvent informer la commune de dysfonctionnements grâce à la fonction « alerte ».

L'application permet aussi de réaliser des sondages, de permettre l'expression des habitants grâce à une boîte à idées ou encore intègre les acteurs du territoire : commerçants, associations, etc.

Le fonctionnement est très simple et le coût est de 20€/mois. La société assure la maintenance.

Cette application est déjà présente dans 1800 communes. Ils équipent déjà 120 communes de la Sarthe.

Ainsi, l'application peut aussi, par géolocalisation, trouver des événements dans les communes alentour qui sont aussi reliées à Intramuros.

Les associations ou le directeur de l'école peuvent avoir accès à l'application pour informer sur leurs activités. Les codes pour autoriser les partenaires sont gratuits.

L'application est aussi consultable sur ordinateur.

Intramuros peut aussi proposer un site internet qui pourra être alimenté par l'application.

Une formation sera dispensée aux gestionnaires de l'application.

La mairie, si elle est intéressée, s'engage pour 3 ans.

1. Demande de la subvention Contrat Territoire Région

Dans le cadre du plan Contrat Territoires Région 2020, le Conseil Municipal souhaite demander une aide pour le projet :

Travaux de réhabilitation des écoles et de la cantine

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

| Origine des financements | Montant |
|---|----------------|
| Maître d'ouvrage | 25 688 |
| Fonds Européens (à préciser) | |
| DETR 2016 (isolation bat communaux dont menuiseries écoles) | 2 150 |
| DETR et /ou DSIL | 44 690 |
| FNADT | |

| | |
|---|---------------|
| Conseil Régional (Fonds Région investissement communal) | 10 000 |
| Contrat Territoire Région | 15 000 |
| Conseil Général (Fonds de relance) | € |
| Autre collectivité (à préciser) | |
| Autre public (à préciser) | |
| Fonds privés | |
| TOTAL | 97 528 |

**(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Le conseil :

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du plan de relance à l'investissement communal et au titre du Contrat Territoires Région 2020**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Vote pour à l'unanimité

2. Affectation de résultats

Budget Commune

Le conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :

-Au titre des exercices antérieurs : 267 767.64 €

-Au titre de l'exercice arrêté 73 412.34 €

-Soit un résultat à affecter : 341 179.98 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 108 756.93 €

Solde des restes à réaliser en investissement :0

Affectation obligatoire : Besoin à couvrir : - 108 756.93 €

Décide

l'affectation en réserve compte 1068 : - **108 756.93 €**

A ce résultat est ajouté le résultat de fonctionnement du CCAS 2020 pour rattachement au budget de la commune qui est de 763.93€.

Soit : $341179.98+763.93=$ **341 943.91 €**

l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) **341 943.91 €**
(449 936.91-108 756.93+763.93)

Vote pour à l'unanimité

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes directes pour 2021.

| | |
|-----------------------------|--------|
| Taxe Foncière | 31.59% |
| Taxe foncière (non bâti) | 32.90% |

4. BP Commune

Après examen des propositions des dépenses et recettes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le budget général:

Section d'investissement arrêté en recettes et dépenses à 477 908.47 €

Section de fonctionnement arrêté en recettes et dépenses à 761 121.98 €

5. BP Assainissement

Après examen des propositions des dépenses et recettes et en avoir délibéré le conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le budget assainissement :

Section d'investissement arrêté en recettes et dépenses à 13 302.27 €

Section d'exploitation arrêté en recettes et dépenses à 12 643.56 €

6. Loi LOM

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (dite loi LOM) programme, à échéance du 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Cette structuration vise notamment l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en affirmant la dualité régions/EPCI.

Mettant en avant le principe de subsidiarité, le législateur a souhaité favoriser les coopérations d'acteurs. Il ne s'agit alors pas, pour la Communauté de Communes de se substituer à la région pour les services déjà organisés et mis en œuvre mais d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins de mobilité du territoire, en complément de l'offre régionale.

Le « bassin de mobilité » est défini comme l'échelle de coordination région /intercommunalité dans l'organisation régionale en la matière et les travaux d'ores et déjà engagés au cœur du Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe affirment toute la pertinence de cette échelle dans l'organisation future des mobilités.

A travers de cette prise de compétence, la Communauté de communes entend alors :

- 1/limiter la dépendance automobile et la prédominance des transports individuels motorisés en organisant des services tels l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande,
- 2/Accompagner la croissance des nouvelles mobilités et mobilités actives en déployant les solutions et infrastructures liées aux mobilités électriques, en structurant un réseau de liaisons douces,

3/Agir en matière de mobilité solidaire, dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap et personnes âgées isolées,

4/Définir la stratégie territoriale en la matière en construisant un « plan mobilité ».

Le Conseil Municipal, suite à la délibération du Conseil Communautaire n°

2021_03_D014 du 30 mars 2021,

Décide à l'unanimité

-de suivre la décision de la communauté de communes qui :

- Approuve le projet de modification statutaire de la Communauté de Communes prévoyant l'ajout d'une compétence facultative « Organisation de la mobilité », conformément à la loi n°2019-4128 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités
- Décide de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre. La Communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L 3111-5 du Code des transports.
- Mandate la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'étude des conséquences de la mise en œuvre de cette compétence, susceptible de donner lieu à transferts de charges ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers :

-Terrain Poirier : Stéphane Ledru a rendez-vous vendredi 23 avril avec Maître Rivierre. Il évoquera cette situation.

-Parcelle Guillaume Vivet : Le projet est en attente de plus d'informations. Il semblerait que l'accès aux secours, au SYVALORM et le tout à l'égout serait obligatoire pour desservir les futures habitations de cette parcelle. Cela nécessiterait des frais d'aménagement urbain. Le Conseil Municipal attend une étude globale pour se prononcer.

-Remplacement des abribus par la Région :

La Région souhaite équiper tous les arrêts de lignes régulières d'un nouveau type de mobiliser dont elle sera propriétaire. Elle propose aussi aux communes de renouveler à sa charge certains abribus scolaires. La commune de Soultré est concernée par l'abri de la Bergerie sur la RD 20. L'abribus renouvelé sera ensuite à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a répondu positivement à cette proposition par courrier.

Le Conseil Régional informe les communes de l'aide qu'elle pourra apporter pour l'achat d'un abribus scolaire. Celui-ci pourra être subventionné à hauteur de 50% plafonné à 1 000 € par abribus.

-Avis sur le PADD du PLUI (document joint)

Ce point est remis au prochain conseil municipal.

-Elections : Monsieur le Maire explique que le Préfet de la Sarthe lui a demandé son avis sur la tenue des élections départementales et régionales en juin. Il a répondu qu'il ne trouvait pas pertinent le double scrutin car difficile à organiser en moyens humains et par

temps de pandémie. En Sarthe, 57% des maires ont voté contre l'organisation des élections en juin, contrairement à la moyenne nationale.

L'organisation des élections :

1^{er} Tour

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

| ELECTIONS 20 JUIN 2021 | | | |
|------------------------|-----------|---------------|------------|
| | PRESIDENT | SECRETAIRE | ASSESEUR |
| 8 h - 10 h 30 | S.LEDRU | D.SANGLEBOEUF | A.PICHARD |
| 10h 30 - 13 h | L.LEMAN | M.BUON | S. ESNault |
| 13 h - 15 H 30 | L.LEMAN | J. ARTAUD | M. BECUE |
| 15 H 30 - 18 h | S.LEDRU | M.RAPICAULT | |

ELECTIONS REGIONALES 2021

| ELECTIONS 20 JUIN 2021 | | | |
|------------------------|-----------|------------|----------|
| | PRESIDENT | SECRETAIRE | ASSESEUR |
| 8 h - 10 h 30 | S.LEDRU | | |
| 10h 30 - 13 h | L. LEMAN | | |
| 13 h - 15 H 30 | L. LEMAN | | |
| 15 H 30 - 18 h | S.LEDRU | M. BECUE | |

2^{EME} Tour

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

| ELECTIONS 27 JUIN 2021 | | | |
|------------------------|------------|----------------|------------|
| | PRESIDENT | SECRETAIRE | ASSESEUR |
| 8 h - 10 h 30 | S.LEDRU | D. SANGLEBOEUF | A. PICHARD |
| 10h 30 - 13 h | S. ESNault | M. BUON | M. BECUE |
| 13 h - 15 H 30 | | | |
| 15 H 30 - 18 h | S.LEDRU | M. RAPICAULT | |

| |
|---------------------------|
| ELECTIONS REGIONALES 2021 |
|---------------------------|

| ELECTIONS 27 JUIN 2021 | | | |
|------------------------|-----------|------------|----------|
| | PRESIDENT | SECRETAIRE | ASSESEUR |
| 8 h - 10 h 30 | S.LEDRU | M. BECUE | |
| 10h 30 - 13 h | | | |
| 13 h - 15 H 30 | | | |
| 15 H 30 - 18 h | S.LEDRU | | |

-Vaccins : une vingtaine de Solutréen(ne)s vont être vacciné(e)s. La liste de ces personnes a été transmise à Saint-Mars-la-Brière.

-Enquête sur la gestion des rongeurs aquatiques envahissants sur le bassin de l'Huisne Sarthoise

Par mail du 7 / 04 , suite à l'entrée du rat musqué et du ragondin dans la liste des organismes nuisibles aux végétaux par arrêté ministériel modificatif du 16 avril 2020, le syndicat du bassin versant de l'Huisne Sarthe demande aux collectivités de répondre au questionnaire ci-après sur la gestion des RAE. Ce questionnaire servira au travail collectif de définition d'une stratégie régionale de gestion des Rongeurs Aquatiques Envahissants qui sera engagé par la DREAL.

-Règlement intérieur : date de réunion de travail à trouver

- Association Maisons fissurées

Par mail du 30 mars 2021, Monsieur Jamois, maire de Dollon, souhaite créer un groupe d'actions composé de maires pour évoquer la situation des propriétaires de maisons fissurées dans la Sarthe.

-Logo de la commune

Le Conseil Municipal souhaite faire voter les habitants pour choisir le prochain logo de la commune. Un vote pré-sélectif est organisé au sein du Conseil pour déterminer les logos finalistes et les soumettre au vote des habitants.

-La commission Communication se réunira pour évoquer le prochain Lutin.

Fin : 21h

Prochain Conseil Municipal : le 10/06